



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°5a3

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LAÏCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOU, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents : Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vote du Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le projet de Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023 et les états annexes, y compris l'état relatif aux concours aux associations,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 abstentions

1 - Approuve le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023 présenté par nature, adopté par chapitre et dont le montant par section s'élève à :

- section de fonctionnement : 21 476 144 €
- section d'investissement : 13 839 539 €

2 - Approuve les états annexes ci-après :

les taux d'imposition 2023
le tableau des effectifs du personnel communal
l'état de la dette
les emprunts garantis par la commune
l'état de répartition des charges
l'état des immobilisations et amortissements
l'état des provisions constituées :
- pour garanties d'emprunts
- pour risques contentieux et charges
l'état des crédits de trésorerie
la présentation consolidée
les données synthétiques sur la situation financière de la commune
l'état des concours aux associations

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 21 AVR. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 21 AVR. 2023

BP - VILLE 23
BP - VILLE 23S

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par Le Maire (1),

A Tulle, le 11/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

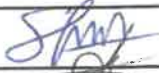







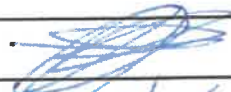

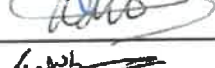

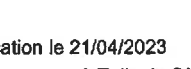
A Tulle, le 11/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 - COMBES Bernard	
02 - SPINDLER Jacques	
03 - CHRISTOPHE Sylvie	
04 - BOUYOU Michel	
05 - PERRIER Stéphanie	
06 - MARTHON Fabrice	
07 - LACROIX Sandy	
08 - NOVAIS Jérémy	
09 - MAGRY JOSPIN Christiane	
10 - BERTHOMIER Stéphane	
11 - CAVITTE Pascal	
12 - BREUILH Michel	
13 - FERREIRA Anna-Maria	
14 - COURSAT Christèle	
15 - FOURNIER Yvette	
16 - BUISSON-COMBE Christine	
17 - DELCHET Yvon	
18 - TARI Ayse	
19 - BROQUERIE Patrick	
20 - FAUGERES Gérard	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

21 - HAMZAOUI Zohra	
22 - HULPUSCH Serge	
23 - DEFFONTAINE Christine	
24 - VERGNE Clément	
25 - RAZOUKI Aïcha	
26 - BRAZ Sébastien	
27 - HUGUE Grégory	
28 - CHAUMEIL Raphaël	
29 - BOUYER Anne	
30 - TURLIER Henry	
31 - GENEIX Micheline	
32 - DESJACQUES Pierre	
33 - LASCAUX Dorian	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/04/2023, et de la publication le 21/04/2023

A Tulle, le 21/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

